



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)
Halifax
Nova Scotia
B3J 1T3
Bid Fax: (902) 496-5016

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Atlantic Region Acquisitions/Région de l'Atlantique
Acquisitions
1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)
Halifax
Nova Scot
B3J 1T3

Title - Sujet Recycling CFB Halifax	
Solicitation No. - N° de l'invitation W0100-211211/A	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client W0100-21-1211	Date 2021-01-13
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$HAL-122-6095	
File No. - N° de dossier HAL-0-84073 (122)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Atlantic Standard Time AST on - le 2021-01-21 Heure Normale de l'Atlantique HNA	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Chinye (HAL), Chukwudi	Buyer Id - Id de l'acheteur hal122
Telephone No. - N° de téléphone (902) 401-7604 ()	FAX No. - N° de FAX (902) 496-5016
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation
W0100-211211/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W0100-211211

Amd. No. - N° de la modif.
amd 003
File No. - N° du dossier
HAL-0-84073

Buyer ID - Id de l'acheteur
ha1122
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

a modification n° 003 vise à répondre aux questions suivantes et à inclure les changements ci-dessous : L

Question 1 : Selon le document de demande de propositions – il y a un besoin de 273 – 4 verges cubes contenant utilisés – les conteneurs sur le site sont actuellement 2 verges cubes – si Travaux publics demande à utiliser 4 Cu VG Travaux publics seulement besoin de 1 x 4 verges cubes pour chaque période de 2 x 2 Cu VG bacs – par conséquent, de réduire le nombre total de boîtes à être achetés par la moitié. Les niveaux de service resteront les mêmes conformément à la DP demande et le 4 verges cubes ne sera pas prendre plus d'espace indiqué. Si 3 Cu VG sont maintenant tenus il serait la même exigence mathématique – la moitié des bacs de 273 = 137 nécessaires

Réponse à la question 1 : Voir la modification de l'énoncé de travail.

ANNEXE « A »

Supprimer dans son intégralité
Insérer comme suit

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

COLLECTE ET ÉLIMINATION DES DÉCHETS RECYCLABLES Base des Forces canadiennes Halifax

1.0. Portée

1.1. Objectif

Collecte et élimination hebdomadaire par un entrepreneur des ordures dans toute la Base des Forces canadiennes (BFC) Halifax.

1.2. Contexte

La BFC Halifax est la base navale de la côte est canadienne et le port d'attache de la Flotte de l'Atlantique. C'est la plus grande base militaire au Canada, et elle compte plusieurs propriétés toutes situées dans la Municipalité régionale d'Halifax (MRH) : C'est pourquoi le ministère de la Défense nationale (MDN) recherche les services d'un entrepreneur capable de procéder adéquatement à la collecte et à l'élimination de ces matières recyclables (carton, papiers mélangés, articles allant aux sacs bleus) générées.

1.3. Emplacements

Propriétés principales :

- Arsenal canadien de Sa Majesté (CSM) : Situé du côté d'Halifax du havre.
 - o Annexe de l'arsenal (NAD) : Une installation annexe située directement de l'autre côté du havre, à Dartmouth.
 - o Installations de Recherche et développement de défense Canada (RDDC) : Situées à proximité de la NAD, sur Windmill Road, à Dartmouth.
- Willow Park : Situé dans le secteur ouest de la péninsule d'Halifax, sur la rue Windsor.
- Windsor Park : Situé dans le secteur ouest de la péninsule, sur la rue Windsor en face du Willow Park susmentionné.
 - o Logements familiaux (LF) : Situés dans Windsor Park
- Stadacona : Situé dans le secteur nord de la péninsule d'Halifax, il est annexé à l'arsenal CSM.
- 12^e Escadre Shearwater : Situé du côté de Dartmouth du havre, près du secteur d'Eastern Passage.
 - o Plage MacDonald : Situé près de Shearwater, sur le chemin Caldwell.
 - o Terrain de golf d'Hartlen Point : Situé près de Shearwater, sur le chemin Shore.
 - o Champ de tir au canon d'Osborne Head : Situé près de Shearwater, en retrait du chemin Cow Bay.

- Dépôt des munitions des Forces canadiennes (DMFC) Bedford : Situé du côté nord du bassin de Bedford.
 - o Station de démagnétisation de Bedford : Située près du DMFC Bedford.
 - o Champ de tir de Bedford : Situé près du DMFC Bedford
 - o Manège militaire Risley : Situé près du DMFC Bedford, sur Damascus Road.

Propriétés environnantes :

- Shannon Park : Situé à Dartmouth, en retrait du boulevard Princess Margaret
- Royal Artillery (RA) Park : Situé dans le secteur sud de la péninsule d'Halifax, sur la rue Sackville
- Manège militaire d'Halifax : Situé dans le secteur nord de la péninsule d'Halifax, sur la rue North Park.
- École de lutte contre les avaries : Situé au sud d'Halifax, dans le secteur de Purcell's Cove.
- Installation de Ferguson's Cove : Situé au sud d'Halifax, entre Purcell's Cove et Herring Cove.

2.0. Exigences

2.1. Tâches

- 2.1.1. L'entrepreneur doit fournir la totalité de la main-d'œuvre et de l'équipement et tous les services de supervision pour procéder à la collecte et à l'élimination des matières recyclables dans toute la BFC Halifax de façon hebdomadaire (conformément à l'Annexe B – Calendrier).
 - 2.1.1.1. Exception faite de la jetée NJ, de l'immeuble de la rue Trident et des LF, à qui le MDN fournira des conteneurs.
- 2.1.2. L'entrepreneur doit fournir deux cent soixante-treize (273) conteneurs de recyclage. La répartition des quantités de conteneurs pour les papiers mélangés, les matériaux recyclables et les produits consignés et le carton est détaillée à l'annexe B : Échéancier.
 - 2.1.2.1. Les contenants de déchets doivent être de style breadbox bacs en métal avec une capacité d'au moins deux (2) verges cubes.
 - 2.1.2.2. Les conteneurs doivent être accessibles par chariot élévateur à fourche.
 - 2.1.2.3. Les conteneurs de recyclage et pour les papiers mélangés doivent être bleus, et les conteneurs pour le carton doivent être bruns.
 - 2.1.2.4. Les conteneurs doivent comporter deux couvercles noirs et constitués de plastique durable.
 - 2.1.2.5. Les conteneurs de recyclage doivent porter l'étiquette « MATÉRIAUX RECYCLABLES ET PRODUITS CONSIGNÉS SEULEMENT ». Les conteneurs pour le carton doivent porter l'étiquette « CARTON SEULEMENT » et les conteneurs pour le papier doivent porter l'étiquette « PAPIERS MÉLANGÉS SEULEMENT ». Les autocollants doivent être apposés sur le côté avant de chaque conteneur.

2.1.2.6. Les étiquettes doivent être blanches avec lettrage noir; leurs dimensions minimales sont de vingt-quatre (24) pouces de longueur sur six (6) pouces de hauteur en anglais (au-dessus) et une hauteur minimale de 1 7/8 pouce en français (au-dessous).

2.1.2.7. Les bacs doivent être en bon état, sans rouille ni peinture écaillée.

2.1.3. L'entrepreneur doit voir à ce que tous les matériaux, les déchets et les ordures soient envoyés à l'installation approuvée par la Municipalité régionale d'Halifax.

2.1.4. L'entrepreneur doit voir à ce que tous les conteneurs soient complètement vides et libres de tout débris après chaque collecte.

2.1.5. L'entrepreneur doit voir à ce que tous les débris causés par la collecte et le transport soient nettoyés immédiatement.

2.1.6. Les deux catégories de matières recyclables doivent être recueillies en même temps, et peuvent être recueillies manuellement.

2.1.7. L'entrepreneur doit veiller à ce que tous les déchets qui sont trouvés dans les bacs de recyclage au moment du ramassage soient placés parmi les déchets. Toutes les matières recyclables trouvées en vrac dans les bacs de recyclage au moment du ramassage doivent être mises dans des sacs transparents.

2.1.8. L'entrepreneur doit voir à ce que tous les couvercles soient bien fermés après la collecte.

2.1.9. L'entrepreneur doit fournir, sur la facture, le poids (tonne) de chaque élimination (matériau transporté) provenant de l'installation de traitement des déchets approuvée par la municipalité.

2.2. Contraintes

2.2.1. Il se peut que l'entrepreneur doive travailler les fins de semaine, au même prix que celui indiqué dans la base de paiement si, durant la semaine, il ne peut s'acquitter de ses fonctions en raison du mauvais temps ou de contraintes d'accès aux zones concernées.

2.2.1.1. Tout travail supplémentaire le week-end doit être approuvé par écrit par le responsable du contrat avant que les travaux ne soient effectués.

2.2.2. Codes de conduite : Le service doit être effectué conformément à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux qui s'appliquent. L'entrepreneur devra mettre en œuvre toutes les modifications imposées par ces lois et règlements.

2.2.3. Les poubelles et les bacs endommagés par l'entrepreneur doivent être réparés ou remplacés aux frais de ce dernier.

2.2.3.1. L'entrepreneur doit remplacer les bacs endommagés dans un délai de 48 heures.

2.2.3.2. L'entrepreneur doit se débarrasser lui-même des conteneurs endommagés.

2.2.3.3. Le bac remplacé doit avoir les mêmes spécifications que le bac qui a été endommagé.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W0100-211211/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W0100-211211

Amd. No. - N° de la modif.
amd 002
File No. - N° du dossier
HAL-0-84073

Buyer ID - Id de l'acheteur
ha1122
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

2.3. Soutien à la clientèle

2.3.1. Le MDN sera responsable de couvrir les coûts associés au remplacement ou à la réparation des bacs endommagés par le MDN.

2.3.1.1. Tout dommage doit être signalé dans les 72 heures. Les dommages signalés après ce délai seront réparés/remplacés aux frais de l'entrepreneur.

2.4. Calendrier et dates d'échéance des produits livrables

2.4.1. La collecte de tous les types de déchets doit avoir lieu le lundi entre 7 h et 16 h.

2.4.1.1. Lorsque la collecte tombe un jour férié, elle doit être effectuée la veille ou le lendemain.

Toutes les autres modalités et conditions demeurent les mêmes.

Collecte des matières recyclables/du carton															
	Lundi			Mardi			Mercredi			Jeudi			Vendredi		
	Carton	Recyclage	Papier mixte												
ARSENAL															
D2	1	1	1	-	-	-	1	1	1	-	-	-	1	1	1
D125	1	1	1	-	-	-	1	1	1	-	-	-	1	1	1
D206	3	3	1	-	-	-	3	3	1	-	-	-	3	3	1
D193 (NCSM Scotian)	1	1	1	-	-	-	1	1	1	-	-	-	1	1	1
D201	2	2	1	-	-	-	2	2	1	-	-	-	2	2	1
Jetée NB	3	3	1	-	-	-	3	3	1	-	-	-	3	3	1
Jetée NC	3	3	1	-	-	-	3	3	1	-	-	-	3	3	1
Jetée NF	3	3	1	-	-	-	3	3	1	-	-	-	3	3	1
Jetée NG	2	2	1	-	-	-	2	2	1	-	-	-	2	2	1
Jetée NH	2	2	1	-	-	-	2	2	1	-	-	-	2	2	1
Jetée NJ (conteneurs du MDN)	2	2	1	-	-	-	2	2	1	-	-	-	2	2	1
STADACONA															
S24A Tim Hortons/Canex	1	1	1	-	-	-	1	1	1	-	-	-	1	1	1
S17 (bacs sur le côté du bâtiment)	1	1	1	-	-	-	1	1	1	-	-	-	1	1	1
S120 (hangar d'exercice)	1	1	1	-	-	-	1	1	1	-	-	-	1	1	1
S117 (club de la Flotte)	3	3	1	-	-	-	3	3	1	-	-	-	3	3	1
S92S100	1	1	1	-	-	-	1	1	1	-	-	-	1	1	1
S93 (imprimeur de la Reine)	1	1	1	-	-	-	1	1	1	-	-	-	1	1	1
S80 (hôpital)	3	3	1	-	-	-	3	3	1	-	-	-	3	3	1
S105 (cuisine)	2	2	1	-	-	-	2	2	1	-	-	-	2	2	1
S90	2	2	1	-	-	-	2	2	1	-	-	-	2	2	1
S88	1	1	1	-	-	-	1	1	1	-	-	-	1	1	1
S15 (école d'instruction)	1	1	1	-	-	-	1	1	1	-	-	-	1	1	1
Bâtiment Trident (près de la rue Barrington)	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1	-	-
PARC WILLOW															
WL6	2	2	1	-	-	-	2	2	1	-	-	-	2	2	1
WL57 (TGEM)	1	1	1	-	-	-	1	1	1	-	-	-	1	1	1
WL3/WL51	1	1	1	-	-	-	1	1	1	-	-	-	1	1	1
WL59	2	2	1	-	-	-	2	2	1	-	-	-	2	2	1
PARC WINDSOR															
Canex	2	2	1	-	-	-	2	2	1	-	-	-	2	2	1
CRFM/club de curling	2	2	1	-	-	-	2	2	1	-	-	-	2	2	1
IF (conteneurs du MDN)	3	3	2	-	-	-	3	3	2	-	-	-	3	3	2
WP 26	1	1	1	-	-	-	1	1	1	-	-	-	1	1	1
SHEARWATER															
SIWS	-	-	-	1	1	1	-	-	-	1	1	1	-	-	-
Bâtiment E	-	-	-	1	1	1	-	-	-	1	1	1	-	-	-
UPF/Jetée NA	-	-	-	1	1	1	-	-	-	1	1	1	-	-	-
Club de navigation de plaisance	-	-	-	1	1	1	-	-	-	1	1	1	-	-	-
SH 35 Guérite principale	-	-	-	1	1	1	-	-	-	1	1	1	-	-	-
Nuaise	-	-	-	1	1	1	-	-	-	1	1	1	-	-	-
Canex	-	-	-	2	2	1	-	-	-	2	2	1	-	-	-
SH 14 CRFM	-	-	-	1	2	1	-	-	-	1	2	1	-	-	-
SH 57 Gymnase	-	-	-	2	2	1	-	-	-	2	2	1	-	-	-
SH 100	-	-	-	1	1	1	-	-	-	1	1	1	-	-	-
Sea King	-	-	-	1	1	1	-	-	-	1	1	1	-	-	-
Quartier général	-	-	-	1	1	1	-	-	-	1	1	1	-	-	-
SH 100 Cuisine	-	-	-	3	3	1	-	-	-	3	3	1	-	-	-
SH 30 Approvisionnement	-	-	-	1	1	1	-	-	-	1	1	1	-	-	-
SH 31 Gestion des immeubles	-	-	-	1	1	1	-	-	-	1	1	1	-	-	-
Hangar E	-	-	-	1	1	1	-	-	-	1	1	1	-	-	-
Hangar 3	-	-	-	1	1	1	-	-	-	1	1	1	-	-	-
Hangar 4	-	-	-	1	1	1	-	-	-	1	1	1	-	-	-
Poste de ravitaillement (à l'extérieur de l'aérodrome)	-	-	-	3	3	1	-	-	-	3	3	1	-	-	-
SH 330	-	-	-	2	2	1	-	-	-	2	2	1	-	-	-
SH 343	-	-	-	2	2	1	-	-	-	2	2	1	-	-	-
SH 351	-	-	-	1	1	1	-	-	-	1	1	1	-	-	-
TARIF FIXE															
DARTMOUTH															
Parc Shannon (bacs à l'intérieur du bâtiment)	-	-	-	1	1	1	-	-	-	1	1	1	-	-	-
Station de démagnétisation	-	-	-	1	1	1	-	-	-	1	1	1	-	-	-
Champ de tir Bedford	-	-	-	1	1	1	-	-	-	1	1	1	-	-	-
3 Régl PM	-	-	-	1	1	1	-	-	-	1	1	1	-	-	-
DMFC 169	-	-	-	1	1	1	-	-	-	1	1	1	-	-	-
Quartier général DMFC 203	-	-	-	2	1	1	-	-	-	2	1	1	-	-	-
DMFC 239	-	-	-	1	1	1	-	-	-	1	1	1	-	-	-
DMFC jetée NN	-	-	-	1	1	1	-	-	-	1	1	1	-	-	-
DMFC 212	-	-	-	1	1	1	-	-	-	1	1	1	-	-	-
DMFC 247 (guérite principale)	-	-	-	1	1	1	-	-	-	1	1	1	-	-	-
DMFC 154	-	-	-	1	1	1	-	-	-	1	1	1	-	-	-
RDDC	-	-	-	1	1	1	-	-	-	1	1	1	-	-	-
NAD W21/W22	-	-	-	1	1	1	-	-	-	1	1	1	-	-	-
NAD W61	-	-	-	1	1	1	-	-	-	1	1	1	-	-	-
SHEARWATER															
Osbourne Head	-	-	-	1	1	1	-	-	-	1	1	1	-	-	-
Plage MacDonald's	-	-	-	1	1	1	-	-	-	1	1	1	-	-	-
Harten Point	-	-	-	1	1	1	-	-	-	1	1	1	-	-	-
HALIFAX															
École de prévention des dommages	-	-	-	2	2	1	-	-	-	2	2	1	-	-	-
Ferguson's Cove	-	-	-	1	1	1	-	-	-	1	1	1	-	-	-
Parc RA	-	-	-	1	1	1	-	-	-	1	1	1	-	-	-
Manège militaire Halifax	-	-	-	1	1	1	-	-	-	1	1	1	-	-	-
TOTAUX	54	53	31	53	43	54	53	31	53	53	43	54	53	31	